

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



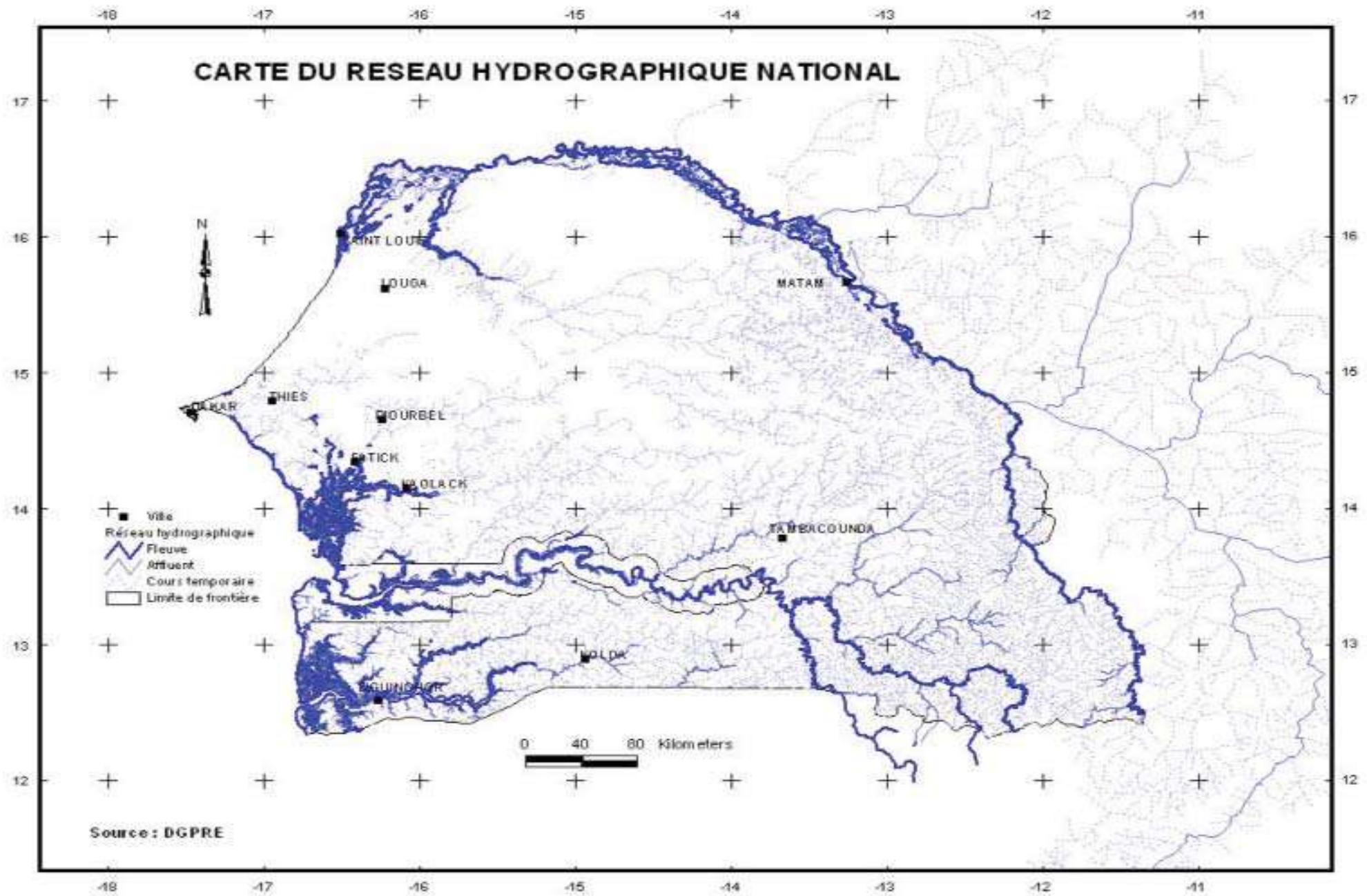
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL



## LES BAS FONDS AU SENEGAL

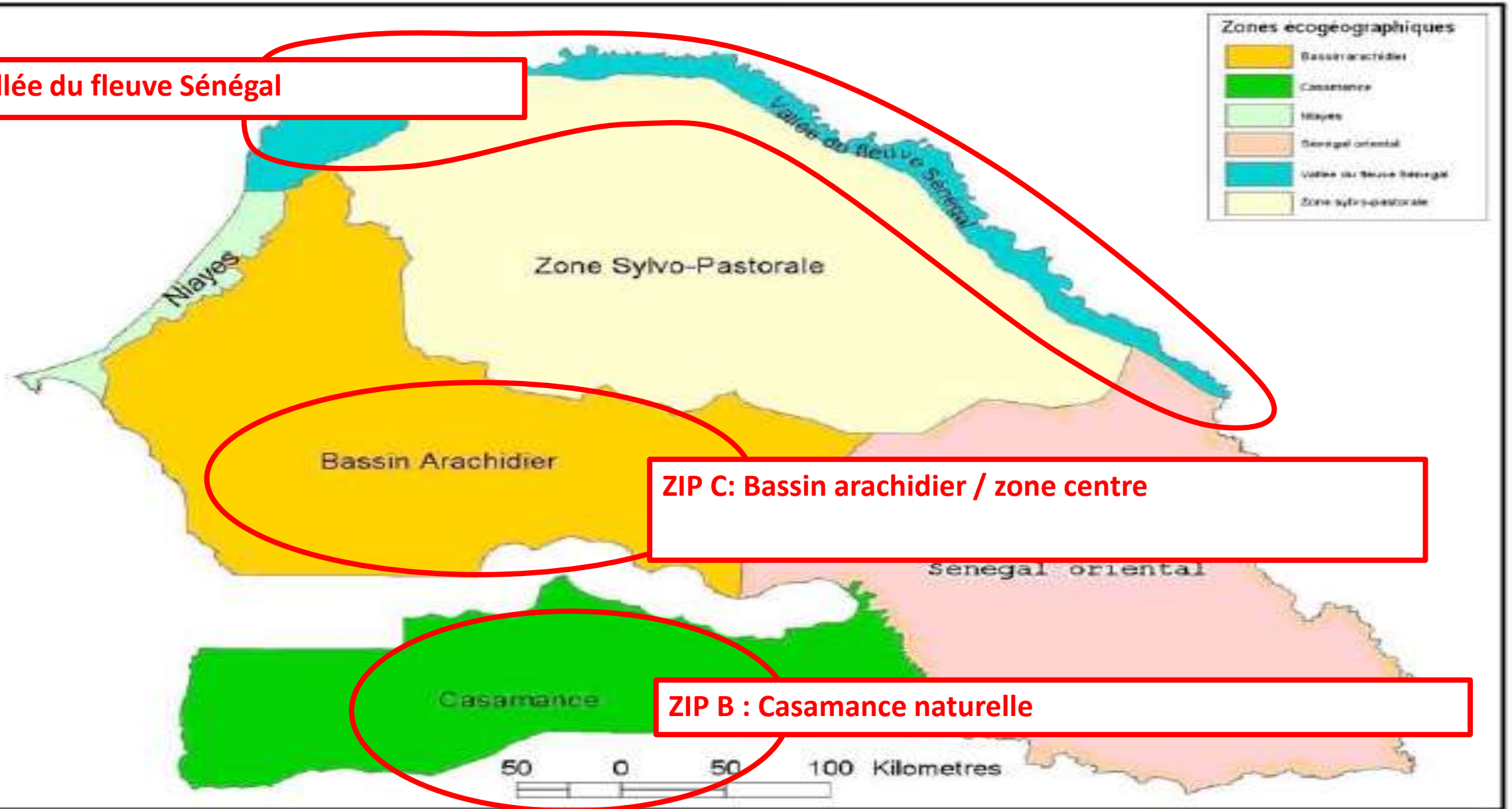
*“Ensemble pour une agriculture irriguée résiliente, porteuse d’un développement durable”*

# POTENTIEL NATIONAL



# ZONES D'INTERVENTION DU PARIIS

ZIP A: Vallée du fleuve Sénégal



ZIP C: Bassin arachidier / zone centre

ZIP B : Casamance naturelle

Carte : Zone agro écologique

## Systemes d'irrigation à mettre en œuvre dans le cadre du PARIIS

1. Aménagement de bas-fonds et décrue contrôlée	Amélioration collective des eaux de pluie avec contrôle partiel des eaux à l'aide de petites levées, de vannes et de structures d'accès dans les zones basses, y compris les bas-fonds et les plaines de décrue.
2. Petite irrigation individuelle privée	Systemes d'irrigation privée à petite échelle pour les particuliers ou de petits groupes de producteurs, avec équipements de pompage et de distribution de l'eau par différents types de canalisations ou de conduits.
3. Irrigation communautaire	Irrigation communautaire à petite échelle pour les villages ou les grands groupes de producteurs constitués en organisations gèrent les équipements de pompage et la distribution de l'eau par différents types de canalisations ou de conduites, ainsi que les structures d'accès.

## Systemes d'irrigation à mettre en oeuvre dans le cadre du PARIIS

4. Grande irrigation publique	Plans d'irrigation à grande échelle gérés par les autorités publiques, provenant généralement de grands cours d'eau régulés par des barrages et impliquant une combinaison de stations de pompage, de vannes, de grands systèmes de canalisations et de drainage, des routes de desserte et une structure de gouvernance complexe s'appuyant sur des organisations d'utilisateurs.
5. Irrigation commerciale (PPP).	Plans d'irrigation à moyenne ou grande échelles basés sur un partenariat entre le Gouvernement, une entité privée et les communautés à proximité du système d'irrigation.

# Valorisation des bas fonds

- **Bas fonds**: enjeu important pour le développement de l'Agriculture dans le sahel;
- **Potentiel au Sénégal** (MAER, 2013)
  - Capacité de stockage d'eau estimée à 30 milliards de m<sup>3</sup>/an;
  - Superficie aménageable de plus de 500 000 ha;
  - Plus de 5 000 sites aménageables identifiés
- **Riziculture en Casamance**
  - Depuis années 1970, politique de l'Etat de réhabilitation et d'aménagements des vallées casamançaises: pratique traditionnelle de la riziculture de bas fonds comme activité agricole de subsistance;
  - SODAGRI (Société de développement agricole et industriel) pour la valorisation du bassin de l'anambé dans la région naturelle de Casamance

# Valorisation des bas fonds

- Actions des projets et programmes de l'Etat
  - Dans le ***Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)***, déclinaison agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE), il attend l'extension sur 20 000 ha de bas fonds dans les zones de riziculture pluviale;
  - Un objectif d'autosuffisance en riz dont 40% de la production attendue du pluvial avec la valorisation des bas fonds dans le cadre du ***Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR)***;
  - Autres projets et programmes intégrant la valorisation des bas fonds: ***Programme National des bassins de rétention*** lancé en 2000: PAPIL, PADAER, BARVAFOR, P2RS, etc.

# Difficultés liées à la valorisation des bas fonds

- Ressources financières pas à la hauteur du potentiel de valorisation;
- Défaut de capitalisation des expériences;
- Manque d'harmonisation et de synergie dans les interventions;
- Faibles capacités des bénéficiaires pour faire face aux besoins d'aménagements;
- Salinisation des vallées;
- Ensablement des vallées;
- Pratiques encore traditionnelles (pas de mécanisation,



# Difficultés liées à la valorisation des bas fonds

- Absence d'une stratégie nationale partagée et validée au niveau national;
- Défaut d'évaluation du programme national;
- Connaissances limitées du potentiel;
- Problèmes de durabilité des aménagements pour diverses raisons: mauvaise conception, réalisation défectueuse, manque d'entretien, absence de comité de suivi, etc.

# Perspectives

- Programme National des bassins de rétention
  - Objectif de plus de 7 000 bassins de rétention au niveau national or moins de 300 bassins de rétention réalisés à ce jour;
- Objectifs du PARIIS SN
  - Revitalisation de 1200 ha de bas-fonds
  - Valorisation sur 500 ha d'aménagements existants
  - Aménagement de 500 ha de nouveaux périmètres

# Points d'attention

- Gestion intégrée des ressources en eau;
- Renforcement des capacités;
- Financement des aménagements;
- Conception et réalisation des aménagements;
- Gouvernance des ouvrages;
- Recherche action;
- Protection des bas-fonds (notamment contre l'ensablement, la salinisation)